



COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 février 2013 à 20h30

Convocation du 12/02/2013

Étaient présents : GARCIA Philippe, MÉALLET Bertrand, BETES Françoise, JACQUET Agnès, BLANC Agnès, PATROUILLEAU Christian, NAPIAS Christophe, , ROUSSEIL Leslie, LOPEZ Maria, FERNANDEZ Natacha.

Absents excusés : LEMIRE Jean André procuration à GARCIA Philippe, MORGANTINI Carlo procuration à ROUSSEIL Leslie, FAURE Jean François, procuration à MEALLET Bertrand.

Absente : ORTIZ GUERRERO Marie.

Secrétaire(s) de séance : Mlle Leslie ROUSSEIL

En ouverture, M. GARCIA Philippe, 1^{er} adjoint informe les conseillères et conseillers municipaux, qu'il présidera la séance, M. le Maire étant souffrant.

- Le compte rendu de la précédente réunion est lu et approuvé à l'unanimité.
- A l'unanimité l'ajout à l'ordre du jour d'une délibération concernant les subventions 2013 aux associations est accepté.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 : Délibération 01/2013 (unanimité)

M. GARCIA donne la parole à Bertrand MÉALLET, 2^{ème} Adjoint aux finances pour présenter le compte administratif 2012. Il laisse apparaître pour l'exercice 2012 :

un excédent de fonctionnement de 13 717,87€ (recettes 382 929,20 €, dépenses 369 211,33 €) et un déficit d'investissement de 56 458,35 € (recettes 19 537,22 €, dépenses 75 995,57 €).

L'excédent global cumulé est donc de 269 301,65€

M. Meallet indique, que "ce qu'il convient de retenir, c'est que l'on n'a pas de marge".

Après quelques questions et réponses apportées, le compte administratif est adopté à l'unanimité

COMPTE DE GESTION 2012 : Délibération n° 02/2013 : (unanimité)

Ce compte administratif est conforme au compte de gestion tenu par Madame le trésorier Municipal, Trésor public de CASTRES GIRONDE.

Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement : délibération 03/2013 (unanimité)

M. GARCIA rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales modifié par Ordonnance n°2009-1400 du 17 novembre 2009 - art. 3

Extrait : jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Bâtiments : Isolation des combles école - logement : 4 380,92 € (art. 21312 opération 27)

Projet animation été 2013 : Délibération n°04/2013 (12 voix pour et une abstention : Christian PATROUILLEAU)

Mme Françoise BÉTES, 3^{ème} Ajointe à la culture, présente un projet d'animation du village pour le jeudi 18 juillet 2013 en soirée. Un spectacle théâtral des scènes d'été en gironde, un marché nocturne, et ensuite un cinéma plein air.

Le coût engendré pour la commune ne sera d'environ que de mille euros, en précisant que le Conseil Général et la Communauté de Communes de Montesquieu financeront en grande partie le projet et la publicité. Plusieurs conseillers présents s'engagent à participer à la mise en place de logistique.



COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 février 2013 à 20h30

SUBVENTIONS aux associations pour 2013 : Délibération n°05/2013

Ces subventions sont proposées par la commission Culture Loisirs, présentées par Mme BETES et seront transposées dans le budget 2013 qui sera voté ultérieurement.

Ces propositions prennent en compte les projets 2013, les restrictions budgétaires mais aussi la trésorerie des associations.

Nom	Montant	Pour	Contre	Abs
ACCA	400,00 €	12	0	1
ACPG (Anciens Combattants)	400,00 €	13	0	0
A.J.C Isle ST Georges	700,00 €	13	0	0
A.R.S	1 600,00 €	10	0	3
ASTA	600,00 €	12	0	1
CLAS	600,00 €	12	0	1
COMITE DES FETES	*800,00 €	12	0	1
FONDATION DU PATRIMOINE	50,00 €	13	0	0
GDSA (lutte contre les frelons asiatiques)	100,00 €	13	0	0
MLCA Beautiran	100,00 €	13	0	0
PREVENTION ROUTIERE	50,00 €	13	0	0
USEP	1 000,00 €	12	0	1

Lors de ce vote les conseillers membres de conseils d'administration se sont abstenus

* Pour le Comité des Fêtes il a été tenu compte du paiement par la commune des feux d'artifices des fêtes 2012 et 2013 (aux alentours de 1 000€).

ZAD : création d'une ZAD, annule et remplace délibération du 6 juin 2012 : Délibération n°06/2013 (12 voix pour et une abstention : Agnès BLANC)

Avant de proposer l'arrêté de création au Préfet la DDTM nous a demandé d'ajouter quelques précisions dans cette nouvelle délibération, concernant l'utilisation du droit de préemption

- pas création de nouveaux logements en dehors de la zone blanche du PPRI,
- taille maximale de 3000m² pour le parc de stationnement,
- taille maximale de 6000m² pour l'aire de loisirs et de sport,
- uniquement dans le périmètre de la ZAD.

Informations diverses

a) rythmes scolaires : le contenu du décret est expliqué et largement commenté.

Concernant l'année d'application et le choix de la nouvelle demi-journée, il semble difficile de se désynchroniser des communes voisines et plus particulièrement de Saint Médard d'Eyrans. Celle-ci va mettre en place la réforme dès 2013 avec classe le mercredi.

Son centre de loisirs dont la fréquentation est conventionnée avec Isle saint Georges sera donc fermé le mercredi matin. Ayguemorte les Graves et Beautiran ont fait aussi le même choix, à priori. Le choix de l'année d'application de la réforme doit se faire avant fin mars 2013.

Pour l'organisation des temps scolaires et périscolaires la réflexion et la concertation sont toujours en cours.

b) Modification sectorisation lycée de Bègles, réaffectation du élèves du collège de Cadaujac à Victor Louis à Talence.

Les temps de trajets et donc les trop longues journées que nos lycéens vont devoir encore supporter sont un véritable handicap pour leur bonne scolarité : toutes les études en attestent.



COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 février 2013 à 20h30

Cette décision est donc injuste et inégalitaire. Les maires du secteur concerné la conteste.

Il y a d'autres solutions plus équitables :

- un bon nombre d'élèves « CUBistes » affectés à Vaclav Havel habitent à proximité géographique immédiate des excellents lycées talençais,
- les options spécifiques touchant principalement une population départementale et (ou) régionale peuvent être déplacées à Victor Louis,
- n'accorder de dérogations qu'après respect des obligations en terme de sectorisation.

A l'initiative de M. LEMIRE, tous les Maires des communes concernées adresseront un courrier de protestation commun à M. le Président de la Région Aquitaine.

Une copie en sera communiquée à tous les administrés de la commune pour information

c) Mmes FERNANDEZ Natacha et ROUSSEIL Leslie demandent que l'école soit fermée pour le lundi de la fête. Pas de réponse ce jour du fait de l'absence de M. le Maire.

d) M. NAPIAS Christophe indique qu'il y a depuis peu de la perturbation dans l'éclairage public, dans plusieurs endroits, lequel clignote en permanence". Ce sera signalé.

FIN DE SEANCE à 22H00